

**2EME FORUM TECHNIQUE
INTERREGIONAL**

**LA GESTION CONCERTÉE DES
RIVIERES**

LATHUS

JEUDI 24 NOVEMBRE 2005

VENDREDI 25 NOVEMBRE 2005

*Bulletin de liaison n° 9 réalisé par le C.P.I.E
Val de Gartempe dans le cadre de
l'animation du réseau des structures à
compétence "rivière" (élus et techniciens-
médiateurs de rivière) des régions Poitou-
Charentes, Limousin et du département de
l'Indre.*

SOMMAIRE

Intervention de Béatrice Dufour - Région Limousin
Politique régionale concernant les milieux aquatiques
- Intervention de Michel Varlet - Région Poitou-
Charentes

**LA DIRECTIVE CADRE EUROPÉENNE SUR L'EAU ET LE
DIALOGUE TERRITORIAL**

1 - LES ACTIONS DE CONSULTATION DU PUBLIC

2 - DIALOGUE TERRITORIAL, CONCERTATION,
MEDIATION DE QUOI S'AGIT-IL ?

3 - EXEMPLES DE DEMARCHES PARTICIPATIVES

A - Les sessions R.I.V.I.E.R.E par Claude
Holl

B - Le projet D.R.S en Poitou-Charentes
par Jacques Lisoie

C - Le recensement participatif des cours
d'eau Jean-Claude Le Clainche

4 - PERSPECTIVES : EN QUOI CES METHODES SONT
TRANSPOSABLES DANS LE TRAVAIL QUOTIDIEN DES
STRUCTURES ET DES TECHNICIENS-MEDIATEURS DE
RIVIERE ? Animation par Robert Douillet (Geysler)

5 - ATELIERS

A - Table ronde sur les dispositifs de
financement des politiques rivière

B - Rencontres-échanges autour des
partenariats déjà existants entre les entreprises
d'insertion de chantiers rivière et les structures à
compétence rivière

ATELIERS TECHNIQUES

1 - LE DEPERISSEMENT DE L'AULNE

Intervention de Alain Marchegay -
Intervention de Jean-Michel Mounier,
François-Xavier Saintonge

2 - PRESERVATIONS DES PETITES ZONES HUMIDES

Intervention de Dominique TESSEYRE

3 - LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

A - Intervention de Guy Labidoire

B - Intervention d'Alain Marchegay

4 - RESEAU P.A.P.E (Participation Active du Public
à la gestion de l'Eau)

Intervention de François Prunayre

5 - PROTOCOLES POUR LE SUIMI SCIENTIFIQUE DES
MICRO-ZONES ALLUVIALES

Intervention de Pascal Cavallin -

2^{ÈME} FORUM TECHNICIENS MÉDIATEURS DE RIVIÈRE 24 ET 25 NOVEMBRE 2005

..... JEUDI 24 NOVEMBRE 2005

Accueil des participants par

- Mme Béatrice Dufour, présidente de la commission Habitat-Environnement de la Région Limousin,
- M. Michel Varlet, chef du service eau de la Région Poitou-Charentes,
- M. Guy Gévaudan, directeur du C.P.I.E Val de Gartempe,
- Mme Christine Cavallin, animatrice du réseau T.M.R.

Guy Gévaudan remercie les partenaires et les participants pour leur venue à ce forum.
Puis Madame Béatrice Dufour présente la politique de l'eau en Limousin :

INTERVENTION DE BÉATRICE DUFOUR – RÉGION LIMOUSIN POLITIQUE RÉGIONALE (CONCERNANT LES MILIEUX AQUATIQUES)

Eléments de contexte général sur l'eau en Limousin

9 000 km de rivières.

12 000 étangs.

1 173 km de rivières classées pour la protection des poissons migrateurs.

150 000 ha de ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique).

Hydrographie de têtes de bassins versants.

Eau élément du patrimoine historique, culturel et paysager important.

Objectifs de la politique régionale

Gestion intégrée de l'eau pour atteindre le bon état écologique en 2015

Impulser une gestion intégrée des cours d'eau à l'échelle des bassins versants par :

- ↳ une aide à la mise en œuvre de différents outils : Contrats de Rivière, Contrat Restauration Entretien, SAGE,
- ↳ un soutien des projets interrégionaux : Plan Loire Grandeur Nature, Dordogne Vision 2000,
- ↳ une aide à la gestion des milieux aquatiques dans le cadre d'une démarche globale intégrant un état des lieux, un diagnostic, un programme pluriannuel et une Déclaration d'Intérêt Général,
- ↳ l'amélioration de la connaissance des milieux et pour favoriser le cycle naturel des migrateurs.

SAGE du Bassin de la Vienne

Projet de SAGE adopté par la CLE en novembre 2005, approbation par le préfet début janvier 2006.

Deux ans et demi d'élaboration et de concertation depuis mars 2002.

Partenariat entre la Région Limousin et la Région Poitou-Charentes.

A l'initiative de la création du SAGE : les Régions, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et l'Etat.

Enjeu fédérateur : développement de l'attractivité du bassin de la Vienne où l'eau est apparue comme une "force motrice du développement des territoires".

Régions : rôle à jouer pour la mise en œuvre du SAGE.

2005-2006: Approbation du SAGE en janvier 2006.

Début de la mise en œuvre du SAGE.

Mise en place d'une structure porteuse pour animer et suivre le SAGE.

Les implications actuelles

Directive Cadre Européenne sur l'eau

Positionnement de la Région en tant que partenaire :

↳ Relais de la consultation du public en 2005 sur les enjeux et aides aux actions d'animation vers le public.

↳ Partie prenante dans l'élaboration du projet de Schéma Directeur de Gestion et d'Aménagement des Eaux (SDAGE).

↳ Relais de la consultation du public sur le projet de SDAGE en 2007-2008.

Moyens :

↳ Groupe de travail sur l'eau, composé d'élus.

↳ Forum des acteurs de l'eau en 2006 sur le projet de SDAGE et plus particulièrement sur la problématique "Montagne et têtes de bassins".

Guide de gestion durable des étangs en Limousin

Contexte :

↳ Nécessité d'une politique efficace pour préserver les milieux aquatiques, en intégrant les interactions avec les étangs.

↳ Nécessité de fédérer les acteurs autour d'une action collective.

Objectif : Elaboration d'un guide consensuel servant de référentiel commun et permettant d'améliorer l'image des étangs en Limousin.

INTERVENTION DE MICHEL VARLET, CHEF DU SERVICE EAU, RÉGION POITOU-CHARENTES

Monsieur Varlet présente la politique rivière : "La Région a des exigences pour la gestion de l'eau car elle est très diversifiée".

Elle a des exigences vis-à-vis :

↳ de l'emploi (projet de territoire, acteurs autour de la rivière),

↳ de l'implication de la population par rapport aux actions, à la gestion et à l'animation,

↳ des aides apportées par la Région suivant les objectifs les projets de chacun (objectifs précis, concrets et sûrs),

↳ de la prise en compte de la région, du département, du pays, du local dans la mise en place d'un projet local par chaque technicien médiateur de rivière (structures locales).

LA DIRECTIVE CADRE EUROPÉENNE SUR L'EAU ET LE DIALOGUE TERRITORIAL

1 - LES ACTIONS DE CONSULTATION DU PUBLIC dans la mise en place de la Directive Cadre Européenne sur l'eau par les agences de l'Eau Loire Bretagne (Séverine Farineau et Guillaume Capdevielle) et Adour-Garonne (Marie-Claire Domont - excusée).

INTERVENTION DE SÉVERINE FARINEAU - AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU : INFORMATION, PARTICIPATION DES ACTEURS, CONSULTATION

Dans l'article 14 de la directive, il est stipulé qu'il faut informer le public le plus largement possible grâce à une mise à disposition des documents, à des réponses aux demandes d'information, à une transparence dans l'élaboration du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux). On doit faire participer le plus activement possible les différents acteurs.

Une consultation du public sera réalisée en 2005 sur le programme de travail et les principaux enjeux puis en 2007 sur le projet de SDAGE.

Il faudra aussi montrer comment les observations seront prises en compte (☺ page 3 du diaporama en annexe n°1)

Pourquoi consulter ?

→ Afin que les citoyens soient mieux informés, que les acteurs soient mieux impliqués et donc que les choix soient mieux partagés pour faciliter l'atteinte des objectifs.

La consultation est effectuée par le comité de bassin par arrêté préfectoral définissant les conditions de celle-ci et tous les comités consultent en même temps.

Les outils de la consultation : une synthèse de 4 pages, un questionnaire pour faciliter l'expression et le recueil des avis, une affichette pour signaler et orienter, une exposition pour informer.

Différents lieux de consultation étaient proposés au grand public du 2 mai au 2 novembre 2005:

- × Internet (avec saisie en ligne du questionnaire).
- × Préfectures et sous-préfectures.
- × Au siège de l'agence de l'eau

(☺ Présentation du questionnaire p.8 du diaporama en annexe 1).

Ce questionnaire permettait d'exposer les grands objectifs et les grandes priorités établis par les acteurs de l'eau et de demander au grand public son avis :

- 1 - Reconquérir la qualité de la ressource en eau.
- 2 - Protéger la santé en même temps que l'environnement.
- 3 - Préserver le patrimoine naturel.
- 4 - Mieux vivre avec les crues.
- 5 - Gérer l'eau comme un bien commun et développer les solidarités entre tous les usagers.

Pour accompagner la consultation, une campagne nationale de communication a été lancée, l'Agence de l'Eau a fait appel à des partenaires pour "relayer" l'information et la consultation : C.P.I.E(s), lfrée... De plus, du matériel de consultation (expositions + questionnaires) a été envoyé à toutes les mairies.

Ces actions ont représenté 170 manifestations autour des enjeux de l'eau (organisation de débat, expositions, sorties nature, conférences...).

Cela a mobilisé 350 acteurs (164 collectivités, 131 associations, 30 chambres consulaires, 2 départements et 1 ville, qui ont diffusé le questionnaire aux habitants).

Des annonces ont été publiées dans 6 quotidiens nationaux, 27 régionaux (plus de 300 articles) et 12 spots télévisés.

Point sur la consultation

A la mi-octobre, 20 000 questionnaires sont revenus au comité de bassin (très faible retour dans les préfetures et les sous-préfetures). On a constaté des difficultés à mobiliser les journalistes et le grand public sur les enjeux de l'eau, le questionnaire proposé a été considéré comme trop simpliste, il persistait un réel besoin d'accompagner le public, pour remplir le questionnaire.

Retour sur les premières tendances

1 - Qualité

Les grandes préoccupations concernent la réduction des pollutions, en rapport davantage avec la santé des personnes que pour des aspects d'équilibre écologique. Le public redoute la toxicité des polluants pour l'homme.

2 - Patrimoine naturel

La reconquête des milieux vient en seconde position, notamment pour les problématiques migrateurs et zones humides.

2 bis - Les crues

En parallèle, la gestion des crues passe au second plan, avec des réponses très dispersées.

3 - La gestion collective de l'eau

Application du principe pollueur-payeur.

4 - Le SDAGE

Le public souhaite être associé davantage à la politique de l'eau.

Les suites de la consultation

Maintenant, il faut établir le rapport de la consultation, évaluer les actions d'accompagnement.

En Adour Garonne...

La démarche a été similaire avec un questionnaire reprenant les questions importantes, des relais de terrain pour diffuser l'information et l'organisation de cercles d'échanges.

Le retour a été de 25 000 questionnaires (80 % papier et 20 % internet).

Les enjeux sont différents du bassin Loire-Bretagne.

Un cabinet spécialisé va effectuer un traitement "quantitatif" afin d'évaluer les premières indications puis une analyse du contenu plus "qualitative".

Pour les partenaires relais

Leur mission était d'être les porte-parole du comité de bassin pour susciter la participation la plus large possible du public : diffusion des informations, des documents, distribution des questionnaires, animation de débats, de manifestations...

630 structures associatives, territoriales ou professionnelles ont été contactées, 24 projets ont été choisis avec des C.P.I.E (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement), des associations de protection de la Nature ou de consommateurs et des chambres d'agriculture. Ces porteurs de projets ont suivi 3 journées de formation organisées par l'A.E.A.G.

Les "cercles d'échange"

Ils réunissaient des petits groupes mixtes (initiés et non initiés) pour débattre des enjeux de la politique de l'eau (à l'initiative d'EPIDOR, Institution Adour, le SICOVAL).

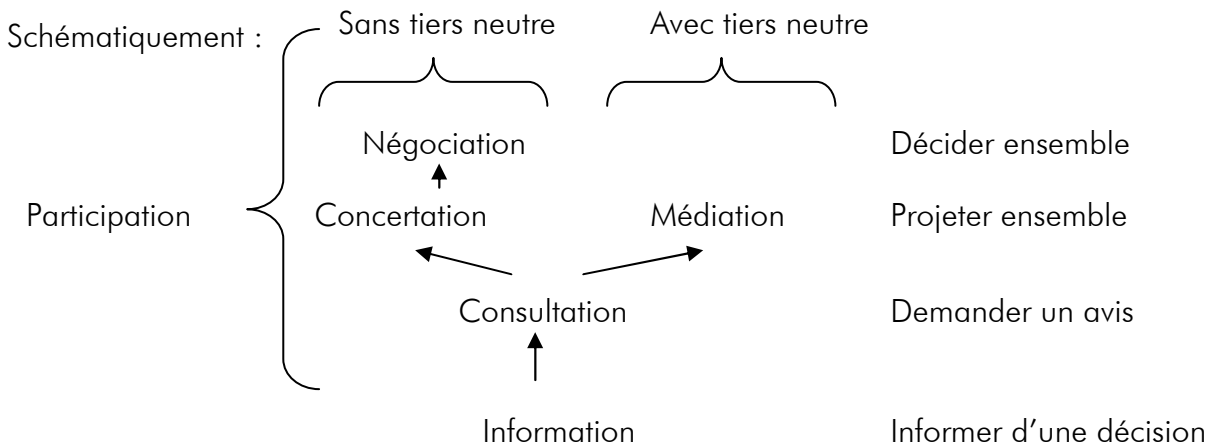
☺ En annexe n°2 : Etat d'avancement de la consultation du public au 5 décembre 2005 du comité de bassin Adour Garonne.

2 - DIALOGUE TERRITORIAL, CONCERTATION, MEDIATION DE QUOI S'AGIT-IL ?

INTERVENTION DE ROBERT DOUILLET - GEYSER LE DIALOGUE TERRITORIAL

C'est un outil pour le territoire et la gestion du territoire.

- Les objectifs :
 * information,
 * concertation,
 * médiation,
- Les outils :
 * consultation,
 * réunion,
 * débat,
 * conférence.



Ex :

* Concertation ou médiation ascendante : regroupement de personnes, d'acteurs locaux pour monter et proposer un projet.

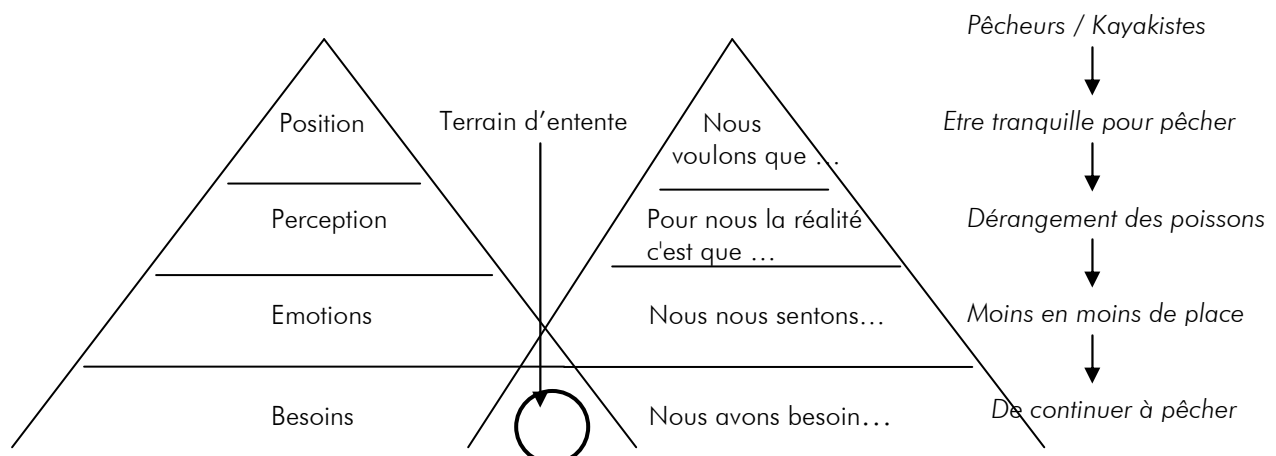
* Concertation ou médiation descendante : Etat ou régions qui fait une consultation. Il existe deux types de médiation : de conflits ou de projets.

Pourquoi faire un appel au dialogue territorial ?

- ↳ lors d'un blocage et besoin d'un déblocage du dialogue local,
- ↳ pour mobiliser des énergies collectives et individuelles,
- ↳ pour créer des liens.

Il faut veiller à toucher, à contacter tous les acteurs pour ne pas en oublier.

Lors d'une conduite de réunion, différents niveaux se mettent en place, il est important de trouver un terrain d'entente :



Les étapes du dialogue territorial

Préparation préalable indispensable :

Entrée → Information

De quoi s'agit-il ? → Les différents points du débat

Lors de la réunion de consultation, il faut **passer des positions aux besoins**.

Comment se mettre d'accord ?

- * création de champs de solutions,
- * choix des solutions,
- * rédaction de l'accord.

Il faut prendre le temps de définir et réfléchir à différentes solutions.

Quels sont **les risques du dialogue territorial** ?

- * prendre conscience que l'échec existe,
- * participer pour participer (sans volonté d'aboutir),
- * la manipulation (attention à ne pas s'emballer pour en oublier ses objectifs de départ),
- * les plus-values :
 - solutions inattendues,
 - légitimité de la décision,
 - solidité de l'accord,
- * les médiateurs peuvent être en position de médiation chaude (quand le médiateur est impliqué) ou médiation froide (quand le médiateur est extérieur),
- * s'il existe des échecs sur les résultats, ce n'est peut être pas un échec sur les moyens.

3 - EXEMPLES DE DEMARCHES PARTICIPATIVES

A - LES SESSIONS R.I.V.I.E.R.E PAR (LAUDE HOLL, DIRECTEUR DU CEDEPI RIVIÈRE - PARTAGE DE L'EAU

R.I.V.I.E.R.E : Réussir à Identifier et à Valoriser les Informations et Expériences des Ruraux pour l'Eau.

Actuellement, une centaine environ de ces opérations de "co-formation" ont eu lieu en France et pour la majorité d'entre elles, il y a plusieurs années déjà. Mais bien adapté, le concept peut reprendre de la pertinence.

1 - Les trois jours

Sur (et pour) un "petit" bassin versant, se mettaient en place trois jours de formation et de communication sur les différentes activités liées à l'eau de ce bassin versant : quantité, qualité, cours d'eau, nappes, réglementation, initiatives... Le programme est alors élaboré à partir des préoccupations locales effectives avec un comité local d'organisateur.

La co-formation s'effectue avec tous les acteurs locaux concernés (maires, agriculteurs, pêcheurs...) ou non locaux (administrations, experts...) avec les méthodes les plus adaptées au thème à travailler (conférences, débats, travaux de groupes, visites, audio-visuel...).

Le programme varie en fonction des préoccupations locales (☺ diaporama annexe n°3).

Remarques :

- * la pédagogie part de la gestion d'une matière (quantité et qualité) pour aboutir à la cogestion d'un territoire peuplé d'être vivant,
- * pour habituer ou réhabituer les acteurs à travailler ensemble, ils sont mis en position active de préparation d'un diagnostic, d'un programme de session, d'un recrutement.

2 - La préparation

Un comité de pilotage local (élus, socio-économiques, associatifs assistés d'un animateur et d'experts thématiques) prépare un diagnostic participatif local (tableau avec les préoccupations des différents acteurs, cartes, photos, chiffres...) puis une session de trois jours à recrutement pluripartenarial.

Remarque : il faut que la préparation soit bien comprise, car sinon le recrutement échoue : le programme est magnifique mais il n'y a pas de participants.

Trois "positions" de participation sont possibles et également honnêtes mais pour éviter les manipulations, l'une d'elles doit être clairement choisie pendant la préparation et annoncée à tous : **le face à face**.

Diagnostic des préoccupations de tous et de chacun sur le bassin versant :

- ✗ son périmètre, son hydrologie "naturelle" et aménagée, ses canalisations, ses ponts, ses moulins, ses fontaines...
- ✗ son histoire,
- ✗ ses projets concernant (plus ou moins directement) l'eau : en cours, envisagés, théoriquement possibles,
- ✗ ses relations avec les autres niveaux géographiques et administratives impliqués dans la gestion de l'eau et du territoire.

De ce diagnostic, on crée l'opération "Rivière, partage de l'eau", ses objectifs communs aux sessions "Rivière" et ceux spécifiques du bassin versant.

Son programme est alors défini sous une forme particulière : les tours de table, les exposés et débats, les visites...

On choisit les personnes et les institutions pour le comité de pilotage local, l'organisme support, les animateurs, les intervenants, les participants, les acteurs externes, le grand public.

On détermine le budget. On fait le lien, les relations avec les autres sessions.

On regroupe les préoccupations par thèmes et les thèmes en fils conducteurs de journées. Pour chaque thème, on détermine les formes de travail pédagogique, les documents (audio-visuel compris), les intervenants.

Le diagnostic participatif local n'a de sens que si on distingue les opinions (préoccupations telles qu'elles sont exprimées) et les connaissances (telles qu'elles sont établies par des experts et des scientifiques).

N.B : Il n'y a pas de prétention scientifique et surtout pas d'expertise monodisciplinaire aigue, pointue. Mais cela n'ôte pas l'objectivité quand même. Il s'agit bien d'un diagnostic et non pas d'une ordonnance, d'un pronostic, d'un cahier de doléances ou d'une pétition. Il s'agit d'informer sans porter le moindre jugement de valeur par des éléments qualitatifs, chiffres et données simples et vérifiables. On peut trouver des indications dans le SDAGE ou chez les uns, chez les autres ou dans les études existantes. Il n'est pas question de se lancer dans les investigations lourdes pour trouver des données. Il ne s'agit pas non plus de régler des comptes par document interposé. Une première version rédigée est donnée aux participants. Une version améliorée est rédigée après la session et diffusée à la population locale pour lui dire ou lui rappeler qu'elle vit sur un bassin versant.

☺ Voir diaporama annexe n°3 pour la présentation des 4 pages du dépliant du diagnostic participatif local :

Page 1 : Carte du très grand bassin (celle du SDAGE)

Carte du niveau SAGE

Carte du bassin versant.

Page 2 : Notes (renvois) contenant des explications et les commentaires du tableau croisé.

Référence au SDAGE.

Page 3 : Tableau croisé des préoccupations des acteurs.

Page 4 : Schémas, cartes ou photographies pertinentes par rapport aux préoccupations.

La date, les noms des membres du comité de pilotage, les coordonnées des contacts.

☺ Sur le diaporama : conclusions d'une session automne 1999, des cartes (2000) et tableau croisé.

3 - Les suites

Après avoir réussi quelque chose ensemble (une session) des acteurs locaux situent mieux leur marge de manœuvre réelle par rapport aux pouvoirs financiers, techniques, culturels et réglementaires externes, ainsi que par rapport à leur environnement naturel, matériel et humain. Ainsi, ils travaillent mieux au niveau individuel, dans leurs structures, collectivement.

Principales conclusions

- ✗ Pour le diagnostic participatif local, les faits sont sacrés, les opinions sont libres.
- ✗ En s'adaptant aux évolutions intervenues depuis quelques années, la plupart des acquis peuvent être encore plus utiles dans le futur que par le passé.

Pour en savoir plus : Revue "Pour" - numéro 157

B - LE PROJET D.R.S EN POITOU-(HARENTES PAR JACQUES LISSIE

☺ Diaporama annexe n°4

Le Développement Responsable et Solidaire est une expérimentation inscrite au contrat de Plan Etat-Région engageant, dans le cadre d'un protocole d'accord entre 4 pays du Sud-Charentes, l'Etat, la Région, l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et l'Ifrée (Institut de Formation et de Recherche en Education à l'Environnement).

Le **dispositif** est une expérimentation pour promouvoir la participation de la société civile (population comprise) à l'élaboration de la Charte de Pays et analyser les projets et la charte de Pays avec une méthode garantissant la conjugaison de l'économie, de l'écologie, du social et du culturel.

Il se situe dans le **contexte** de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) datée du 25 juin 1999 qui stipule que "la politique d'aménagement et de développement durable du territoire permet un développement équilibré de l'ensemble du territoire national alliant le progrès social, l'efficacité économique, la protection de l'environnement".

Les **outils** de cette loi sont :

- ✗ la charte de territoire (orientation du pays, formalisation d'arrangement entre acteurs, accord moral, contrat avec les communes,
- ✗ le conseil de développement (assemblée de socio-professionnels et d'habitants, élaboration de la charte et suivi).

Les **moyens d'animation** du dispositif :

- ✗ un agent de développement sur chaque pays pour accompagner la participation,
- ✗ une cellule régionale d'appui avec 4 chargés de mission.

La mise en oeuvre

Une consultation a été proposée pour mobiliser et informer la population sous la forme de questionnaire élaboré de janvier à avril 2001 (35 000 habitants, 14 000 foyers, habitat dispersé, zone agricole). Le questionnaire permettait d'avoir des informations sur la population et construire une participation permanente à longs termes.

De mai à juin 2001, la démarche a été présentée aux élus, aux acteurs socio-professionnels et associatifs puis il a fallu recruter 20 animateurs auditeurs (animateurs des groupes de travail).

De juin à juillet 2001, le **questionnaire** a été envoyé.

De septembre à décembre 2001, **retours** de 14 % des questionnaires (2000) qui seront dépouillés, analysés et restitués auprès des élus et des habitants (réunions publiques et articles de presse).

En outre 650 personnes ont laissé leur adresse sur le questionnaire et 300 ont souhaité s'investir.

De janvier à mai 2002, **synthèse et constitution de groupes** de travail, sur la charte autour de 4 problématiques identifiées autour de l'écologie, du tourisme, de la culture et de l'aménagement du territoire.

De mai à décembre 2002, **élaboration d'un diagnostic partagé**, puis entre novembre 2002, constitution du Conseil de Développement en désignant et élisant des représentants dans 3 collèges :

- élus,
- socio-professionnels et associatifs,
- habitants (issus des 4 groupes de travail).

De janvier à juin 2003, réflexion au sein du Conseil de Développement avec enrichissement par des personnes qualifiées (chambres consulaires, collèges, lycées, CFA, MFR, Conservatoire des Espaces Naturels, centre de découverte de l'environnement...) et organisation de conférence-débats sur le développement durable avec différents partenaires (PNR (Parc Naturel Régional) des Landes, de Gascogne, CEDEPI - Session diagnostic lors d'une rencontre entre élus et le Conseil de Développement, puis travail de prospective et mise en évidence de priorités de développement par les élus.

Entre juillet 2003 et mars 2004, élaboration des axes stratégiques de développement : propositions du Conseil de Développement pour alimenter et structurer les axes stratégiques de développement de la Charte, mise en place d'un comité de rédaction comprenant des élus et des membres du Conseil de Développement.

Ce comité a pour mission d'approfondir et de préciser les axes stratégiques de développement, les orientations et les pistes d'action.

Entre septembre et décembre 2004, le comité syndical puis l'ensemble des conseils communautaires, valident la charte.

Le suivi et l'évaluation

Un outil d'évaluation des projets est proposé : "le livret du porteur de projet" et à la demande du syndicat de Pays, un livret d'évaluation du dispositif "circuits courts - produits locaux - restauration rapide" est aussi proposé.

Les apports du dispositif

Il a permis l'accompagnement de la démocratie participative et une réelle sensibilisation au développement durable grâce à des moyens d'animation et des moyens de formation.

Remarques

✘ Il restait 150 personnes sur les 4 groupes de travail "habitants".

✘ Une fois par an, les personnes des autres pays ont été rencontrées mais il y a eu un problème de financement depuis la dénonciation du Contrat de Plan Etat/Région.

✘ Mobilisation des habitants assez forte, le "collège habitants" a été renouvelé et est passé par révision des statuts de 12 à 17 représentants.

Un café-citoyen à Blanzac a été mis en place : un peu de personne mais qui a donné un travail à long terme.

On a assisté à une modification du Conseil de Développement auparavant, il y avait une séance plénière par mois puis une réunion de travail par trimestre par commission et une plénière par trimestre ⇒ regain des participants

(- LE RECENSEMENT PARTICIPATIF DES COURS D'EAU INTERVENTION DE JEAN-(LAUDE LE LAIN(HE FÉDÉRATION DE PÊCHE - MORBIHAN

La méthode de recensement participatif des cours d'eau est à l'initiative du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Blavet.

Sur le terrain, rien n'avait été réellement fait si on retourne 15 ans en arrière.

La fédération de pêche constate que ces cours d'eau larges de 1,50 m à 0,30 m sont des nurseries à truites, qu'ils représentent une richesse potentielle écologique très importante. Il faudrait donc engager des mesures de protection, mais sur le cadastre on les trouve plus ou moins.

Donc dès la mise en place du SAGE, une démarche de recensement a été réfléchi pour pouvoir travailler.

Sur les cartes, une expérimentation a été lancée sur un petit bassin.

Constat : 1/3 des cours d'eau est sur le cadastre.

2/3 sur la carte I.G.N et 40 % non représenté.

Sur les autres bassins plus grands, on retrouve toujours des écarts importants.

Les réglementations alors ne servent à rien, car, en toute bonne foi, des irrégularités de pollution pouvaient se produire.

Le périmètre du SAGE Blavet

109 communes.

53 communes sont entièrement incluses.

204 000 habitants.

2089 km².

La population se situe essentiellement dans le Sud, elle est surtout urbaine, et donc, il existe une forte consommation d'eau dans le Sud : le Lorientais tire son eau potable du Blavet. Ce qui a facilité la prise de conscience des élus en particulier sur la relation entre le bassin versant et la ressource en eau.

La problématique

La réflexion a démarré en 2001 avec en complément une opération qui existait déjà "Bretagne Eau Pure".

✖ La connaissance du chemin de l'eau devait être connue, ces données sont primordiales pour définir les priorités de gestion en matière d'usages et de restauration de la qualité de l'eau du bassin versant.

✖ Les représentations cartographiques existantes sont insuffisantes : 1/25000^{ème}, l'outil de référence, sous-évalue les cours d'eau de 25 à 40 % selon les secteurs et notamment sur les têtes de bassin.

✖ Le recensement des cours d'eau est donc apparu comme une priorité, mais compte tenu de son ampleur (3 000 km de cours d'eau), il ne pouvait pas être réalisé dans le cadre de la phase d'élaboration du SAGE.

L'échelon pertinent reconnu devrait être le territoire communal.

Le choix a été fait de ne pas prendre un bureau d'études et pour l'équipe de coordination du SAGE, la démarche la plus efficiente et la plus pertinente est la démarche participative faisant appel au volontariat des acteurs locaux qui ont beaucoup de connaissances.

Le SAGE Blavet a décidé d'engager une étude-action visant à élaborer une définition partagée des cours d'eau, à mettre au point une méthode de recensement appropriable par les acteurs locaux mobilisés à l'échelle de la commune et de produire des outils d'accompagnement pour promouvoir ce recensement.

Il s'est mis en place une commission par groupe de travail avec les acteurs concernés par l'eau (pêche, agriculture...).

L'étude action

La mise en œuvre de la démarche :

Elle est conduite dans la durée d'un an pour une prise en compte progressive des étapes de construction de la méthode ; il fallait une analyse préalable approfondie (entretiens auprès des experts et des techniciens et auprès d'acteurs locaux), un accompagnement du groupe d'experts pour une première approche de la définition des cours d'eau, un élargissement rapide aux acteurs locaux pour confronter sur le terrain les différentes représentations du cours d'eau (différentes grilles dichotomiques pour l'A.E.L.B, le C.S.P...) et une expérimentation à l'échelle d'une commune pour une "co-construction" d'une méthode de recensement avec les acteurs locaux

⇒ il fallait trouver une méthode simple avec une référence scientifique valide.

Il est apparu alors que pour la définition du cours d'eau, il y avait deux approches :

1 - L'approche scientifique des spécialistes - Définition à partir de critères :

- * la forme : le talweg, la berge,
 - * le milieu : une faune et une flore caractéristiques un substrat et une granulométrie spécifique,
 - * le flux, l'écoulement : la rupture des dynamiques de transfert versant et cours d'eau.
- Le point de transition est le début du cours d'eau (zone source).

Sur le linéaire et sur le surfacique se fait une variation de l'écoulement selon la saison et selon les années.

2 - L'approche sensible des non-spécialistes.

Définition à partir de la connaissance des lieux.

Elle fait appel à la mémoire pour déduire la fonctionnalité des chemins de l'eau autrefois.

"Le ruisseau, ça a un nom et ça a une forme" : il y a désignation de l'objet.

Il faut une certaine observation locale : l'identification du cours d'eau est issue d'une connaissance fine du territoire. On y retrouve les sources de l'information grâce aux acteurs du territoire (agriculteurs retraités, associations foncières, pêcheurs, chasseurs...). Sur le cadastre, on peut confronter les versions "avant" et "après" remembrement (retrouver des noms de ruisseau, des tracés...).

Ces deux approches ont permis de définir **différents critères** pour qualifier le cours d'eau regroupés en **trois catégories** :

- * le constat immédiat sur le terrain (talweg, berge, substrat, vie aquatique),
- * ce qui s'évalue dans le temps (écoulement, source),
- * ce qui relève de la mémoire (mémoire des documents, mémoire des anciens).

Ces critères sont simples : tout individu peut se les approprier dont 2 prépondérants : la berge et le substrat (95 à 99 % de réussite).

La définition des critères a généré des controverses mettant en évidence des enjeux du recensement formulés à trois niveaux :

- * l'application de la réglementation (ex : remise en cause des plans d'épandage),
- * la préservation, l'entretien et la restauration des cours d'eau,
- * la participation des acteurs locaux aux opérations puis aux actions d'aménagement et de gestion.

Au niveau de la **réglementation** :

Il fallait trouver des critères objectifs pour renforcer les capacités de contrôle, l'augmentation du linéaire de cours d'eau connu entraîne plus de secteurs à prendre en compte pour les travaux d'aménagement, les plans d'épandage.

Faire appliquer la D.C.E jusqu'aux têtes de bassin.

La **préservation, l'entretien et la restauration** :

Le recensement est une première marche qui permet de poser le cadre des actions de préservation, d'entretien et de restauration ou de réhabilitation d'habitats.

Cela ne doit pas se limiter à une contrainte réglementaire ; il faut rechercher un consensus.

Un espace de négociation a été créé à partir de la connaissance du réseau (le recensement) : on peut dire "on ne sait pas" et faire appel à des experts.

L'implication et la participation :

Les exploitants et les propriétaires riverains sont des acteurs incontournables du recensement, leur implication nécessite une perception claire des finalités du recensement.

Il faut une démarche pédagogique pour une meilleure information sur les actions qui peuvent être mises en œuvre.

La réglementation est un garde-fou nécessaire mais elle ne peut provoquer le changement sans la participation.

Inconvénient : une telle démarche pose le problème de la dimension spatiale et temporelle du projet (1,5 an).

La pluralité est au cœur de la démarche choisie au regard de la volonté de réaliser un recensement des cours d'eau dans le cadre d'une démarche participative, des intérêts divergents des acteurs et des enjeux du recensement, d'où la nécessité de mettre en place des "jurys communaux" selon un principe de diversité et d'équilibre des différentes catégories d'acteurs (élus, agriculteurs, environnementalistes, anciens agriculteurs).

Trois outils d'accompagnement ont été finalisés :

- ✗ le guide méthodologique reprenant l'ensemble de la méthode décrite à l'attention des responsables du recensement à l'échelle de la commune,
- ✗ un diaporama comme support d'animation pour présenter de façon "didactique" la démarche lors des réunions locales,
- ✗ des modules vidéo pour une approche directe des enjeux, des controverses et de la pratique du recensement.

Les facteurs de réussite

- ✗ Nécessité d'une forte implication des élus.
- ✗ Nécessité d'une représentation équilibrée de tous les acteurs.
- ✗ Importance de l'animation (accompagnement).
- ✗ Importance de la phase de préparation des outils de recensement (cartes, découpage de la commune en différents secteurs).

Les premières observations sur le bassin versant du Blavet :

- ✗ des recensements sont en cours sur certaines communes,
- ✗ une mobilisation forte et croissante du monde agricole,
- ✗ la difficulté pour les communes à retranscrire le linéaire recensé,
- ✗ la démarche est récente et donc pas de retours à ce jour qui permettent de valider la qualité du recensement communal réalisé.

Le SAGE sera approuvé dans un an, 10 % des communes ont commencé le recensement.

4 - PERSPECTIVES : EN QUOI CES METHODES SONT TRANSPOSABLES DANS LE TRAVAIL QUOTIDIEN DES STRUCTURES ET DES TECHNICIENS-MEDIATEURS DE RIVIERE ?

ANIMATION PAR ROBERT DOUILLET (GEYSER)

Suivant les 3 exemples vus précédemment...

Le diagnostic est "**participatif**", c'est-à-dire que chacun apporte une pierre, et "**partagé**" c'est-à-dire accepté, par les uns et les autres. Les apports des experts et des participants entraînent un réel savoir populaire et permet l'appropriation de la démarche.

Déroulement de la démarche :

Le D.R.S (Jacques Lisoie) : L'état des lieux a conduit à un contrat, une charte. Il y a eu consultation avant et consultation derrière : le pouvoir de décision est remplacé par celui de proposition.

Il est aussi nécessaire de représenter les différents types d'acteurs ; légitimité d'élu, de savoir, de représentation.

Il y a eu un retour à un moment donné par la conférence-débat. Cela est important car sinon il peut y avoir une déception des gens qui ne savent pas ce qu'on a fait de leurs informations.

La phase de rédaction de la Charte et de la validation devant les élus et les représentants locaux est aussi très importante, elle doit se faire étape par étape pour éviter une remise en cause et un retour en arrière (cela évite de perdre du temps).

Enfin, une évaluation a eu lieu.

Il est important de **définir les rôles et la place de chacun**. Il faut aussi dire ce qu'on attend des participants : animer une réunion c'est proposer un ensemble de règles (ex : confidentialité qui permet de débloquer certaines situations).

↳ En cas de présence de "**fortes têtes**" :

✗ si une réunion ne débute pas bien, ce n'est pas forcément mauvais signe, il faut laisser la place aux remarques, aux avis contraires... Pas de "bénéni -oui-oui", les choses sont alors dites,

✗ après cet espace de parole, il faut dire que l'on comprend ces craintes mais qu'on en reparlera plus tard, en fin de réunion, mais qu'il faut avancer.

↳ Un compte-rendu de réunion doit être **rédigé** et peut être **validé** au début des prochaines réunions.

↳ En cas de moments de flottements, ou si les discussions n'aboutissent pas, on peut faire une pause 10 à 15 mn puis reprendre la réunion.

↳ En médiation, il existe deux outils en cas de blocage :

✗ le rêve : l'idéal c'est quoi ?

✗ le cauchemar : ce qui va se passer si on ne se met pas d'accord...

↳ Si quelqu'un a plusieurs "casquettes" : on peut analyser sa logique, ses craintes et ses besoins, on peut aussi faire intervenir des tiers représentant les autres "casquettes".

↳ En concertation, il faut savoir que si tout le monde est présenté comme l'égal des autres, la réalité est peut être différente (finances, pouvoir politique...), risques alors de désillusions.

Risque aussi d'autres entraves comme une nouvelle loi qui bouleverse tout.

↳ Il faut définir les limites de la concertation car le prix est de donner des illusions ; en effet, ce n'est pas toujours aboutir à un résultat mais c'est déjà lancer une dynamique sur le territoire.

↳ En cas de problème de compréhension, l'animateur est là pour expliquer, reformuler et s'assurer que ce qui est dit est compris.

Sur le site www.comedie.org : expériences de concertation et proposition de formation

5 - ATELIERS

A - Table ronde sur les dispositifs de financement des politiques rivière

A LA RÉGION POITOU-(HARENTES) - MICHEL VARLET

Il existe un objectif de qualité écologique du milieu et les syndicats de rivière doivent placer leurs actions dans celui-ci.

Les acteurs autour de la rivière doivent organiser des "CLAPEAU" (comités locaux participatifs sur l'eau). Il faut de la concertation entre les différents acteurs. Le syndicat ne doit pas vivre sans prendre en compte les besoins des territoires (accès handicapés...).

Il faudrait plus formaliser avec des comptes-rendus nécessaires après des études par exemple (et les valider pour éviter les contestations ultérieures).

Au niveau des emplois (créations, pérennisations), la région aide pour les postes de techniciens médiateurs de rivière, les équipes d'insertion et les entreprises d'insertion.

Un échéancier sera défini à la prochaine session du conseil régional.

A L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

Le contexte va bientôt changer car le programme prend fin en décembre 2006.

Il faudra inclure la D.C.E et la révision du SDAGE.

Il y aura une augmentation des moyens à consacrer mais pas sans l'aide des collectivités territoriales.

Les projets qui auront des objectifs d'hydromorphologie seront aidés.

Les programmes d'intervention sur les cours d'eau doivent évoluer vers une amélioration de la qualité biologique (vérification de la pertinence des projets).

Approche de zones humides proches des cours d'eau avec une prévention des inondations.

Il y aura un accompagnement des syndicats qui ont un T.M.R.

A L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE

Normalement, il devrait y avoir une augmentation de l'enveloppe allouée à la politique "milieu".

Prise en compte des crues et des zones humides.

A LA RÉGION LIMOUSIN

Politique sur la restauration des rivières et les têtes de bassin.

Il y aura des aides aux travaux lorsqu'il y a des études préalables, des programmations pluriannuelles.

L'évaluation va aussi rentrer en compte. Le Contrat de Plan prend fin en 2006 et la Région est de plus en plus sollicitée car l'Etat donne moins.

S'il n'y a pas de futur Contrat de Plan, il faudra redéfinir les priorités.

Aujourd'hui, il y a un suivi des politiques entreprises.

C'est au T.M.R de présenter les projets qui prennent en compte les bassins versants dans leur globalité.

Remarques : les T.M.R s'inquiètent : la D.C.E est en 2015, comment va t'on faire pour atteindre les objectifs s'il n'y a pas de moyens ?

Au niveau de l'A.E.A.G il faut peut être attendre la définition du "bon état", des eaux pour agir.

Il n'y aura peut être pas de révolutions.

Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas continuer les actions !

C'est aux T.M.R de proposer par exemple pour les effacements de seuils, il y a 80 % d'aides et peu de demandes.

Le travail avec les acteurs locaux doit continuer et les mentalités évoluer.

Pour les T.M.R, le problème d'argent freine les démarches.

La Région Poitou-Charentes pense qu'il faudra des financements locaux plus importants. Les techniciens devront aller vers moins de techniques et plus de médiations en se formant sur le relationnel (concertation...).

La "co-action" : faire plus collectif, partager la responsabilité sur les moyens mis en œuvre, la répartition des tâches entre acteurs.

Pour l'Agence de l'Eau Adour Garonne : l'hydromorphologie est ambitieux car dans le Sud Ouest, il y a beaucoup d'irriguants.

Sur certains secteurs, il existe des problèmes d'intérêt général pour les riverains, en ce qui concerne les seuils, lorsque l'on dit que la rivière doit reprendre ses fonctions (problème de crues). Les accords sont nécessaires entre les habitants et les acteurs.

La région Poitou-Charentes demande si les T.M.R ont des contacts avec les conseils de développement ; certains ont un petit partenariat.

La Ligue de Protection des Oiseaux s'inquiète sur les impacts des travaux, par exemple : l'enlèvement des bois morts.

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne répond qu'il faudrait faire des travaux aussi, en tenant compte des zones humides et plus seulement dans les cours d'eau.

Le Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Poitou-Charentes travaille en médiation avec les T.M.R sur des projets expérimentaux qu'il faudra étaler sur d'autres syndicats.

Sur le SAGE Boutonne il existe des problèmes par rapport aux cultures de maïs, car le niveau des nappes en dépend.

Pour un T.M.R : il a fait un travail de concertation pour laisser ces endroits en jachère puis essai d'acquisition de ces terrains et indemnités des agriculteurs.

Résultat : réapparition de plantes patrimoniales et des loutres.

La région Poitou-Charentes ajoute que si un Pays prend en charge ce type de projet, des financements "Région" sont possibles même si ce n'est pas une ligne "Rivière" mais plutôt "territoire".

Si c'est possible, faire un contrat de pays.

Pour l'Agence de l'Eau Adour Garonne un auto-financement à 20 % est souhaitable.

Un T.M.R questionne sur les travaux sur les plantes envahissantes...

Pour l'Agence de l'Eau Adour Garonne, cela peut être intégré dans la gestion des cours d'eau, mais pour les étangs littoraux, il existe une prise en compte et des interventions spéciales.

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne : possibilité de financements du poste et de l'entretien de cours d'eau par C.R.E pendant 5 ans.

Il faut bien savoir combien coûte l'entretien pour le stipuler dans le contrat dès le départ.

Le Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Poitou-Charentes s'interroge sur le devenir du "Plan Loire" après l'étude, y aura-t'il des actions ?

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne ajoute que cette étude a été faite pour identifier les syndicats qui ont besoin de travaux et qui veulent susciter le Plan Loire.

Le Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Poitou-Charentes remarque qu'il n'y a pas eu diffusion auprès des syndicats. Le Plan Loire prenait-il en compte la migration du Saumon sur la Vienne ? Un représentant EDF interpellé a dit "pas de problèmes pour le faire passer, mais ils attendent l'ordre du Préfet de la Région Limousin".

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne note qu'il y a obligation sur les axes de migration sans attendre d'ordre préfectoral.

B - Rencontres-échanges autour des partenariats déjà existants
entre les entreprises d'insertion de chantiers rivière
et les structures à compétence rivière

Patrick Rigaud, responsable de l'entretien des espaces, au Centre de Plein-Air de Lathus présente son expérience professionnelle et expose les points positifs et les points négatifs des chantiers d'insertion.

Les difficultés

Il existe un certain "turn over", c'est-à-dire, il faut toujours former, motiver les gens. Il y a toujours un minimum de formation à apporter à l'arrivée et dès que les personnes sont plus performantes, elles arrivent en fin de contrat et partent ailleurs.

- * Physiquement : elles ont des problèmes (manquent de force) ; il faut donc adapter les tâches aux personnes.
- * Il faut aussi toujours créer une ambiance de travail, car il existe des conflits latents ; les personnes doivent comprendre la démarche, la finalité de leur travail.

Les avantages

Grande souplesse dans les travaux (modularité) :

- * Coût (les agents sont aidés financièrement par l'Etat à hauteur de 80 à 90 %).
- * Ce sont des travaux d'intérêts généraux qui ne seraient pas réalisés si ces personnes n'avaient pas été là.

Intervention de **Monsieur Fougère** (entreprise Fougère)

Son entreprise lutte contre les espèces envahissantes. Il recrute des personnes en insertion en fonction des besoins, par le biais des collectivités territoriales.

Intervention de **Monsieur Marcellot** (entreprise FELIM) :

L'entreprise a été créée après la tempête. Au début, il y avait 12 postes en Haute-Vienne, puis 12 postes en Creuse. Il y a eu beaucoup d'argent dépensé en faisant du social (9 000 euros d'aides par poste d'insertion). Maintenant, il y a autant de permanents que de personnes en insertion car pour "passer" dans les marchés, il faut une certaine productivité.

Les missions : aménagement touristique, revégétalisation.

6 équipes : 9 permanents, 12 personnes en insertion.

Il y a besoin d'un encadrement social fort, les meilleurs éléments sont gardés un an de plus après leur contrat.

La difficulté est d'aller "chercher" des marchés sur les appels d'offre, souvent en concurrence avec les entreprises privées.

L'entreprise d'insertion est un passage, elle se situe entre le chantier d'insertion et l'entreprise privée. Le "+ social" : clause dans les appels d'offre.

Intervention de **Monsieur Le Clainche**, Fédération de Pêche 56

Au départ, il y avait un souci de travailler en régie ; il y a une plus value de travailler dans les locaux. Dans les années 90, l'insertion s'est dégradée, les appels d'offre ont fait que l'activité s'est structurée. On ne fait pas d'argent avec de l'insertion. Il y a du travail pour les entreprises, il y a des chantiers d'insertion pour lesquels la rivière est un support et non pas un moyen.

La rivière est un support d'insertion.

Intervention de **Monsieur Marcellot**

Dans une entreprise d'insertion, la productivité est moindre (perte de matériel, casse...).

Intervention de **Monsieur Fougère**

Lui, il a choisi de travailler avec des chômeurs et il a constaté qu'il leur apportait une bulle d'oxygène dans leur vie : salaire, valorisation.

Intervention de **Madame Christine Cavallin**

Y-a-t'il une évolution dans le poste des T.M.R ces dernières années ?

Intervention de **Monsieur Marcelot**

Il y a eu une évolution car, au début, ils n'avaient pas de poste bien définis. Ils se sont professionnalisés, ils ont montré aux élus qu'ils étaient indispensables. Il y a une reconnaissance du poste, du métier de techniciens.

Le T.M.R est une personne ressource, une personne référente.

Il existe une harmonie aujourd'hui ; au début les exigences étaient différentes.

Intervention de **Monsieur Le Clainche**

Il s'interroge sur la place des chantiers d'insertion et celle des entreprises.

Peut être y a-t-il de la place pour les deux !

Intervention de **Monsieur Marcelot**

La solution est d'avoir une équipe de professionnels pour répondre aux marchés et accueillir des gens en insertion, mais ce n'est plus possible de faire que de l'insertion.

Intervention de **Monsieur Fougère**

Il souligne qu'il faut un juste équilibre, par exemple, le département subventionne à 30 % si on emploie des équipes d'insertion du département.

Intervention de **Monsieur Le Clainche**

Il fait remarquer que quelquefois ont fait de l'insertion pour avoir des avantages financiers et non pour l'insertion. Il faut 50 % en insertion et 50 % de permanents, ce qui permet d'avoir un socle solide.

Intervention de **Monsieur Rigaud**

Il demande aux T.M.R s'ils trouvent une différence de qualité entre le travail d'une équipe en insertion et une équipe de professionnels.

Les T.M.R répondent que cela dépend beaucoup de l'encadrement.

En conclusion, il persiste un "conflit" entre le social et le financier. On peut trouver des entreprises avec lesquelles les T.M.R ont travaillé sur le site : www.cpa-lathus.asso.fr/tmr

ATELIERS TECHNIQUES

1 – LE DEPERISSEMENT DE L'AULNE

INTERVENTION DE ALAIN MARCHEGAY – CONSEIL GÉNÉRAL DE CHARENTE (CELLULE RIVIÈRE)

Rappel sur les missions de la cellule rivière

Il s'agit de faire appliquer la politique départementale en matière d'aménagements hydrauliques aux 29 syndicats intercommunaux d'aménagements hydrauliques et assimilés. Ils assurent l'assistance technique et administrative, le conseil et la maîtrise d'œuvre. Ils animent un réseau de techniciens rivière sur le département de la Charente. Ils traitent des évènements imprévus (tempête, aulnes, jussie, vison d'Europe...).

La cellule se compose d'un responsable et d'un technicien rivière et de 2 postes au 1/3 dessinateur et au 1/3 secrétariat.

LE DEPERISSEMENT DE L'AULNE

Constat

Au début des années 90, les reconnaissances annuelles réalisées sur le S.M.A.H.P de la Charente non domaniale (Taizé-Aizie jusqu'à Montignac) montraient alors une grande densité d'aulnes crevés.

Ceci avait un impact sur les programmes annuels d'entretien (exclusivement constitués d'enlèvement d'embâcles, d'arbres tombés, d'abattage des arbres inclinés et morts sur pied).

Cet impact dépassait 75 % (90 % des arbres morts recensés sont des aulnes+).

La cellule rivière s'est alors tournée vers les forestiers pour essayer de trouver de quoi souffraient ces arbres et quels étaient les remèdes.

En novembre 1997, l'observatoire départemental du dépérissement des aulnes est créé.

L'observatoire départemental

Composition :

- Le conseiller général, président de la commission Environnement.
- Le département santé des forêts.
- L'INRA, la DDAF, la DDE, le CRPF, le CETEF 16, association de mise en valeur des forêts du Sud-Charente, fédération de pêche, technicien-rivière de l'Aume-Couture, le président du SIAH du Bandiat, un entrepreneur spécialisé en traitement de la ripisylve. La cellule rivière est chargée du secrétariat et de l'animation.

Les objectifs :

- Réfléchir à la problématique.
- Appréhender la situation sur l'ensemble du réseau charentais pour lutter contre le dépérissement.

En diaporama (☺ annexe n°5) : exemple de convention de partenariat pour l'observation des aulnes en bord de rivières.

**INTERVENTION DE JEAN-MICHEL MOUNIER,
ASSOCIATION DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS DU SUD-CHARENTE**

**ET DE FRANÇOIS-XAVIER SAINTONGE
DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ DES FORÊTS
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE**

Un **protocole simple** a été mis en place pour répondre à une volonté locale. 26 placettes ont été notées en 1998, 1999, 2000, 2002, 2003 et 2004 et 16 placettes en 2001.

Sur chaque placette, choix de 60 arbres avec notation des houppiers en 5 classes par 5 équipes fixes de 2 personnes au cours de l'été.

Présentation des 5 classes p.3 du diaporama (☺ annexe n°6).

Les classes 2,3 et 4 représentent des arbres dépérissant.

Maintenant, pourquoi ces arbres mourraient ?

L'INRA répond que le pathogène est difficile à mettre en évidence au laboratoire mais il semblerait qu'il soit causé par **Phytophthora**.

Les symptômes sont les suivants : feuillages clairsemés, feuilles jaunissantes, plus petites. Nécroses du tronc, écoulements rouille et goudronneux. Cela atteint la cambium.

Les spores sont flagellés et se déplacent dans l'eau. *Phytophthora alni* : nouvelle espèce sur l'aulne.

Les oogones peuvent rester longtemps dans le sol et attaquent les racines (elles se nécrosent et l'arbre dépérit). Si 10 % des racines est attaqué, que la maladie disparaît, l'arbre peut refaire son système racinaire.

Les résultats de l'étude : Il a été constaté une dégradation de 1998 à 2002 (☺ page 4 - annexe n°6) plus rapide par rapport à d'autres essences forestières, puis entre 2002 et 2004 une certaine stabilisation est observée.

La mortalité moyenne de tous les arbres en France est de 0,2 %, on est sur un taux bien supérieur chez l'aulne sur l'Adour ; en 5 ans 26 arbres sur 60 sont morts (environ 90 %).

On constate aussi que le dépérissement est plus important sur des rivières larges à cours lents. Des hypothèses sont émises sur la température de l'eau ou le taux d'azote, mais il n'y a pas de résultats sûrs.

☺ p.12 du diaporama : il existe un lien fort entre la hauteur de l'eau et le taux d'arbres malades. Plus ils sont éloignés de l'eau, moins ils sont dépérissants.

Il n'y a pas de dissémination par l'air, la colonisation se fait par le collet ou le système racinaire.

Il s'agit d'un pathogène primaire, c'est-à-dire qu'il se développe quelque soit l'état physiologique de l'arbre.

Le repérage ne semble pas être la solution. On pense qu'il n'y a rien à faire, il faut prendre des précautions. Les plantations d'aulnes ne sont pas recommandées.

2 – PRESERVATIONS DES PETITES ZONES HUMIDES

INTERVENTION DE DOMINIQUE TESSEYRE – AGENCE DE L'EU ADOUR GARONNE PRÉSENTATION DU RÉSEAU SAGNE (SERVICE D'AIDE À LA GESTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT)

☺ diaporama annexe n°7

Il s'agit d'un **service gratuit de conseils** pour les gestionnaires des zones humides, volontaires et qui s'engagent à mener une activité compatible avec le maintien du fonctionnement du milieu.

Il s'agit d'un réseau de gestionnaires.

Il apporte des **conseils techniques** sur la manière de gérer ces milieux en fonction des intérêts et du mode de production. Une étude est réalisée pour utiliser au mieux ces espaces dans le système d'exploitation.

Il permet de réaliser des **travaux adaptés** (girobroyage, entretien de rigoles, pose de clôtures, restauration de la végétation par pâturage extensif...).

Il concourt à un appui technique pour la réalisation **d'aménagements spécifiques** (travaux hydrauliques, clôtures, pontons, dégagement mécanique ou manuel de végétation...).

C'est un réseau permettant des **rencontres pour échanger** des informations et mieux connaître ce patrimoine.

Il y a convention entre la structure porteuse de l'assistance technique et l'Agence de l'Eau. Ce réseau concerne toutes zones humides.

Il existe 9 structures engagées dans le réseau :

- Forum des marais atlantiques,
- CREN Limousin,
- CREN Auvergne,
- Conservatoire des sites Lozériens,
- ADASEA Aveyron,
- CREN Midi-Pyrénées,
- CREN Aquitaine,
- ADASEA Gers,
- CREAA (Centre Régional d'Expérimentation et d'Affiliation Aquacole).

L'évaluation

Il s'agit d'un dispositif original, complémentaire aux autres actions existantes.

Le dispositif est souple et bénéficie d'un accord pluriannuel de financement.

Le plus : il s'agit d'une action de proximité avec un contact direct avec les gestionnaires.

Il faudrait assurer, par ailleurs et par la suite, une meilleure couverture du bassin, introduire quelques mesures ciblées d'accompagnement financier et définir des indicateurs d'actions et de résultats.

Rôle du technicien médiateur de rivière

Il connaît son territoire et peut donc mieux identifier les zones humides ; il connaît et maîtrise les enjeux par rapport au bassin versant, aux fonctions, aux crues, aux rôles...

L'idéal serait de mener des actions coordonnées à grande échelle.

S'il y a litige avec le propriétaire, on arrête le pacte.

3 – LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

A - Intervention de Guy Labidoire CREN Limousin Gestion des plantes envahissantes dans le cadre du programme interrégional pour la Loire et ses affluents

Le **programme** est **soutenu** par la Direction Régionale de l'Environnement Loire-Bretagne, l'Etablissement Public Loire et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.
Il est conduit par les Conservatoires d'Espaces Naturels, la Ligue de Protection des Oiseaux et le W.W.F.

La Loire, l'Allier et leurs affluents représentant un patrimoine naturel d'intérêt européen où une mosaïque d'habitats naturels coexistent : 50 espèces de poissons, 250 espèces d'oiseaux et d'autres espèces remarquables sont présentes.

Dans les paysages, se trouvent des zones humides fonctionnelles, garanties d'une alimentation en eau de qualité, ainsi que des zones de divagation encore actives.

Quelques chiffres :

- ➔ 154 ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêts Faunistiques et Floristiques) de type 1 et 36 de type 2.
- ➔ 37 sites Natura 2000.
- ➔ Zones humide prioritaire du SDAGE Loire-Bretagne.
- ➔ 4 Réserves Naturelles et Réserves Naturelles Volontaires.
- ➔ 19 Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope.

Sur le territoire existent 50 mesures locales réparties des plus petits affluents de l'amont jusqu'à l'estuaire, soutenues par 15 opérateurs régionaux : maîtrise foncière et maîtrise d'usage, plans de gestion, travaux de restauration et de gestion, suivis écologiques, sensibilisation et pédagogie à l'environnement, animations locales.

Ces mesures ont pour objectifs communs :

- de constituer un réseau d'espaces préservés et gérés le long du fleuve et de ses affluents,
- de développer des partenariats avec les acteurs locaux pour une meilleure intégration des politiques publiques.

La coordination générale est assurée par les Espaces Naturels de France et la Fédération des Conservatoires des Espaces Naturels pour la mise en commun de l'information, la mise en cohérence interne et externe des actions, la consolidation et la mise en valeur des résultats.

LA coordination scientifique se fait par la Fédération des Conservatoires des Espaces Naturels et la Ligue pour la Protection des Oiseaux pour une meilleure connaissance du patrimoine naturel et fonctionnel des cours d'eau du bassin versant de la Loire.

L'Etablissement Public Loire et la Ligue de Protection de Oiseaux Auvergne ont pour mission la valorisation touristique pour la promotion d'un tourisme « Nature » autour des cours d'eau du bassin versant.

Le WWF France lui, s'occupe de l'animation et de la communication (communication générale, sensibilisation du public, des élus et des responsables institutionnels).

Enfin, la sensibilisation et la pédagogie sont développées par l'Etablissement Public Loire et la LPO Auvergne grâce à des outils pédagogiques et de sensibilisation à la valeur patrimoniale des zones humides du bassin versant.

LES PLANTES INVASIVES

Le 19 octobre 2005, le CREN Limousin, le Plan Loire Nature et le Conservatoire Botanique National du Massif Central ont organisé une concertation vers la mise en place d'une coordination régionale de la lutte contre les plantes invasives des milieux aquatiques et humides du Limousin.

Les espèces invasives retenues sont celles prises en compte par les agences de l'eau (liste élaborée en 2004 au sein du groupe de travail « Plantes envahissantes du bassin Loire-Bretagne »), ainsi que celles présentes en plus en Limousin.

On trouve (☹ diaporama annexe n°8) :

- la Jussie,
- la Jussie de l'Uruguay,
- l'Elodée dense,
- la Renouée du Japon,
- les renouées de Sakhalines et hybrides,
- l'Impatiante glanduleuse,
- le Lagarosiphon,
- le Myriophylle du Brésil,
- la Paspale à deux épis.

☺ diapositives n°11 à 15 : répartitions géographiques, n°16 : fiche de suivi de la végétation exotique envahissante, n°17 : photographie aérienne représentant la colonisation de la Jussie sur la Brame (octobre 2004).

Le constat

Un état des lieux a été fait depuis 2003 sur la Charente non domaniale (depuis la limite 16/86 jusqu'à la limite non domaniale).

Il a été détecté la présence d'herbiers de Jussie sur l'aval du réseau (sans doute des plantes ramenées du marais par les moulins).

Des contacts ont été pris avec le responsable de la gestion de la Charente domaniale afin de connaître mieux sa présence.

Pour mieux la gérer, la cellule rivière a demandé des conseils auprès de spécialistes français et création de l'O.P.E (Observatoire des Plantes Envahissantes).

La composition de l'O.P.E

☹ Voir page 4 - diaporama annexe n°9.

Le président est Monsieur P. Fontanaud (président de la commission environnement du Conseil Général 16).

Le secrétariat et l'animation sont assurés par la Cellule Rivière.

Les missions et les objectifs

"Bouter l'intruse hors de Charente".

La création de l'O.P.E va permettre de réfléchir à la problématique pour réunir les compétences et les moyens, travailler collectivement et transversalement, profiter des expériences précédentes (Forum des marais, COREVE, IIBSN...), inventorier les zones,.

Puis des actions de sensibilisation des élus du département seront mises en place ainsi que auprès des 29 SIAH.

Des actions de sauvegarde du réseau hydraulique seront engagées, ainsi que du démarchage auprès des jardinerie.

Les axes d'actions

- Communiquer, informer et former.
- Recenser les herbiers sur le réseau charentais.
- Déterminer une stratégie de lutte au niveau départemental.

En ce qui concerne la communication, l'objectif est de prévenir l'envahissement en sensibilisant le public et les acteurs locaux au "risque jussie", en organisant différentes campagnes d'information à l'aide de supports de communication ciblés.

La méthode choisie est la suivante :

- Elaboration en comité restreint composé de volontaires et de spécialistes.
- Validation auprès de l'OPE.
- Envoi au service communication du Conseil Général.
- Distribution.
- Traitement de l'information.

6 supports de communication soit choisis :

- une plaquette marque-page (2500 exemplaires, à destination du grand public),
- un autocollant français / anglais (3000 exemplaires pour les plaisanciers, les clubs de canoë...),
- un mini-guide pour les plans d'eau (15000 exemplaires, pour les propriétaires d'étangs),
- un numéro de téléphone spécifique (24h/24h),
- des articles réguliers dans Tonus Charente,
- un reportage sur France 3 en août 2005.

Le recensement

Il doit permettre de localiser le plus précisément possible les herbiers de jussie sur le réseau hydraulique afin d'en estimer le degré d'envahissement.

Une fiche de recensement a été réalisée et distribuée auprès de la subdivision hydrologique pour la Charente domaniale, aux techniciens rivière de la Charente, à la fédération des associations de pêche de Charente, à l'Institution du Fleuve Charente pour le lac de Lavaud.

Les informations seront saisies sur le logiciel du Forum des Marais pour établir un bilan annuel.

☺ Sur la page 11 du diaporama, en annexe n°9, on constate une nette augmentation, non seulement pour la superficie mais aussi pour le nombre d'herbiers recensés.

Perspectives 2006

Les objectifs fixés sont de recommencer une reconnaissance des réseaux, visiter les réseaux "orphelins", promouvoir l'arrachage dans les programmes d'entretien, répondre à la problématique jussie en plans d'eau, passer à une phase concrète d'arrachage, réfléchir aux traitements de la biomasse retirée et à la valorisation.

C.I.D - C.O.S.A.R

2 cellules d'intervention ont été créées par le département.

Elles seront opérationnelles en 2006.

▪ C.I.D : Cellule d'Intervention sur le Domanial.

Sur la Charente domaniale, à la subdivision hydraulique - 2 C.D.D de 6 mois.

L'arrachage est prévu sur la partie médiane du fleuve.

▪ C.O.S.A.R : Cellule Opérationnelle de Surveillance et d'Arrachage en Rivière

Sur la Charente non domaniale et les rivières non domaniales, sous la tutelle de la cellule rivière du Conseil Général de Charente - 2 saisonniers en C.D.D de 6 mois.

Les missions : reconnaissance des réseaux orphelins, visites d'étangs, surveillance aval d'étangs, arrachage.

4 – RESEAU P.A.P.E (Participation Active du Public à la gestion de l'Eau)

**INTERVENTION DE FRANÇOIS PRUNAYRE
OIEAU**

☺ diaporama annexe n°10

Les objectifs

▪ Mettre à disposition l'information sur l'eau à l'échelle de la structure de gestion de sous bassins versants.

▪ Standardiser une méthodologie de gestion de données et des relations partenariales avec les producteurs, facile à mettre en œuvre.

La démarche

Ce site permet la gestion de données, le recensement des catalogues permettant l'élaboration des cartes dans le domaine de l'eau.

Le site permet de rechercher des données via un catalogue pour réaliser des cartes.

Le plan du site

- Accueil (présentations de différents réseaux - SANDRE - SAGE - BRGM...).
- Agenda.
- Cartes (localisation, DRIRE, vue aérienne, hydrographie, géologie...), plus celles de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, BRGM/Infoterre, Météofrance.
- Informations et documentations (l'eau en Limousin, Directive Cadre sur l'Eau, qualité...).
- Le contrat de rivière Sédelle.
- Prenez la parole.

Il s'agit d'un outil de diffusion d'informations éditoriales et cartographies.

Pour la gestion, on utilise l'outil SPIP ([http : //www.spip.net](http://www.spip.net)) - Système de Publication Pour l'Internet qui permet la gestion de contenu pour la création d'article, de rubriques, de documents (images, rapports, vidéo...), de cartes.

Le contenu éditorial permet de gérer tout type de contenu, la rédaction est collaborative, la prise en main est simple car elle utilise une interface web. Enfin, l'installation peut être faite chez n'importe quels hébergeurs (eg.free.fr...).

Pour la cartographie, on utilise l'outil SPIP-CARTO, un fond de carte (image) est importé avec des objets métiers liés à des documents (PDF, site Internet, articles...). Des objets peuvent être saisis (point, ligne, polygone) et associés à d'autres ressources (site internet, pdf, images...). Différents types de cartes sont disponibles : carte simple (image simple), image avec logo, carte avec zoom et déplacement.

Il existe un site prototype sur le bassin de la Sedelle : <http://pape.oiseau.fr/sedelle>

5 – PROTOCOLES POUR LE SUMI SCIENTIFIQUE DES MICRO-ZONES ALLUVIALES

INTERVENTION DE PASCAL CAVALLIN (CONSERVATOIRE RÉGIONAL DES ESPACES NATURELS POITOU-CHARENTES ANTENNE VIENNE

Introduction

Les microzones alluviales représentent des richesses naturelles, en particulier sur le Poitou-Charentes.

L'objectif de l'intervention du CREN est de maintenir ou d'optimiser le développement des communautés biocénotiques, par le biais de la restauration, la gestion, l'aménagement et la valorisation.

Les objectifs de ces suivis scientifiques sont de dégager les effets de la gestion "conservatoire" des milieux et d'étudier la dynamique des populations des communautés biocénotiques.

De nombreux partenaires participent à ces suivis (☺ voir p.3 du diaporama annexe n°11).

Présentation du site des micro-zones du Val de Clouère

☺ p.4 du diaporama annexe n°11 : présentation géographique.

Ce sont des zones humides d'intérêts majeurs qui représentent des paysages singuliers et représentatifs, des zones hydrauliques pour éviter des crues, des réservoirs pour des communautés biocénotiques relictuelles, des lieux naturels "étapes" dans les activités humaines (photographies p.5-6-7).

Les protocoles du Plan Loire Bretagne

3 grandes orientations :

- la description et le suivi des forêts alluviales,
- la description et le suivi des communautés d'amphibiens,
- la description et le suivi des communautés d'odonates.

↳ *Les forêts alluviales*

3 niveaux de données peuvent être recueillies en sachant que les niveaux 2 et 3 sont en option :

Niveau 1 :

- un relevé tous les 5 ans pour les bois tendres et un tous les dix ans sur les placettes d'échantillonnage dont le nombre varie de 1 à 4 par hectare,
- un échantillonnage phytosociologique suivant Braun-Blanquet ainsi que la hauteur des individus arborescents. Ces données sont recueillies et une cartographie des unités forestières, des conditions stationnelles, des relevés phytosociologiques et des événements est réalisée.

Les difficultés rencontrées reposent sur l'échelle de relevé qui est très fine (1/1000^{ème}), un marquage GPS de la placette est nécessaire.

Outils : une fiche standardisée de données + base de données.

Niveau 2 :

Le gestionnaire peut recueillir d'autres données complémentaires sur l'état sanitaire, (option) la présence de cavités visibles, la régénération, les indices d'herbivores (☹ voir p.10 du diaporama).

Niveau 3 :

Autres données recueillies : distance de l'arbre par rapport au centre, azimuth, hauteur de la 1^{ère} branche, présence et diamètre de lianes, coupe pédologique de la placette.

Ces données permettent de réaliser une analyse structurale du peuplement (diversité, densité, recouvrement) et une analyse dynamique du peuplement (croissance, mortalité...).

Une échelle concernant la difficulté de mise en œuvre, le niveau de spécialisation, l'intérêt en terme d'indicateur de gestion a été établie, ainsi que le coût annuel pour un prestataire (☹ voir p.12 du diaporama).

↳ *Les communautés d'amphibiens*

3 périodes de description et de suivi sont choisies :

- fin janvier - mi février,
- mars, avril,
- mai, juin.

Cela se fait sur un parcours prédéfini et sur des plaquettes d'échantillonnages. La méthode est visuelle, auditive et par pêche.

On recueille la météorologie, le nombre de mâles chanteurs, le nombre des autres individus, le nombre de pontes.

Les difficultés qui peuvent être rencontrées : risque de biais (les méthodes de détection par espèces sont différentes) et associer systématiquement un traitement semi-qualitatif.

Outils : une fiche standardisée de données + base de données.

Echelles de valeur pour la mise en œuvre (☹ voir p.12 du diaporama).

↳ **Les communautés d'odonates**

2 relevés par mois sont effectués pour la période de mai à septembre sur 5 ans.

On fixe entre 5 et 20 mètres linéaires de placettes d'échantillonnage dans tous les milieux et sur un temps fixe de prospection.

A l'issu des captures au filet des adultes, un échantillonnage semi-quantitatif par indice d'abondance est réalisé.

De plus, sont recueillies des données sur la météorologie, le nombre d'imago, les espèces, le milieu.

La difficulté est de convertir les données brutes en classe d'abondance pour lisser les biais.

Outil : une fiche standardisée de données et une base de données.

La mise en œuvre est plus simple que les autres (☹ voir p.13 du diaporama).

☹ A la page 14 du diaporama, un exemple de fiche de description et de suivi est représenté.

Protocoles du Muséum National d'Histoires Naturelles

↳ Les Suivis Temporels d'Oiseaux Communs (STOC) : Echantillonnage Progressif Simplifié

2 relevés par an en mai et juin pendant 10 ans sont effectués, ainsi que des points d'écoute fixes de 5 minutes, un échantillonnage quantitatif par indice de fréquence et d'abondance.

De plus, sont recueillies des données sur la météorologie, le nombre d'individus par espèce et par classe de distance.

La difficulté réside dans le fait qu'il s'agit de critères objectifs donc le même observateur est nécessaire sur la durée.

Outils : une fiche standardisée et une banque de données (☹ voir p.15 pour les critères de mise en œuvre et les coûts).

↳ Les Suivis Temporels d'Oiseaux Communs (STOC) : Capture / recapture

3 relevés par an en mai, juin et juillet pendant 5 ans.

Une pression de capture identique une fois par mois.

Un échantillonnage quantitatif et qualitatif par indice de fréquence et d'abondance.

On recueille aussi la météorologie, le nombre d'individus par espèce, par baguage ou contrôle et la biométrie.

Nécessité alors d'un bagueur agréé et d'une équipe sur la durée.

Outils : une fiche standardisée de données et une banque de données.

(☹ voir p.16 : échelle de valeur et p.17 : vue aérienne des points de capture /recapture).

Protocole des Réserves Naturelles de France

Un groupe de travail thématique au sein de la Commission Scientifique des Réserves Naturelles de France a été créé en 1998 sous le nom de Rezo du Rozo.

Il a permis de mettre en place un protocole de description et de suivi des roselières.

Sont réalisées des mesures de nappe, de données physico-chimique une fois par mois, et un relevé une fois par an (en septembre) pour 10 ans.

Un échantillonnage par quadrats de 25 x 25 cm tous les 2-5 m fixes est réalisé.

Ces quadrats sont fixes, matérialisés et de direction connue (30 relevés minimum).

Les données recueillies sont : le niveau de la nappe, la description pédologique, la conductivité, la redox, le nombre de tiges vertes, sèches, fleuries, leur hauteur, la hauteur d'eau.

Ces relevés sont difficiles à effectuer car il faut un régime d'autorisation administrative, un équipement lourd (piézomètre) et un matériel d'analyses chimiques.

Outils : 2 fiches standardisées de données et une banque de données (☹ voir échelles p.18).

Localisation ☹ voir page 19 - les points géographiques des différents protocoles sont indiqués.

Mise en oeuvre

Le STOC / Capture est opérationnel depuis 2 ans ; le suivi des forêts alluviales, partiellement depuis 1 an, ainsi celui des amphibiens et des odonates. Pour les suivis STOC EPS et ROZO, la mise en œuvre est prévue pour 2006.

Les actions de restauration, digestion et de valorisation est attendue pour octobre 2006.